

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE143592007

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 30 octobre 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 octobre 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE143592007, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE143592007

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme)

À sa séance du 30 juillet 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1143592007. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels supérieur à 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Les 6 août et 15 octobre, les membres de la commission se sont réunis lors de séances de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE143592007 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des finances, auxquels s'est ajouté un représentant du Service des affaires juridiques le 15 octobre, ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'à la fin de son mandat, l'auditeur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau, pour une durée de trois ans. Conformément à la loi, l'auditeur externe, tout comme le vérificateur général de la Ville, doit émettre à la suite de son audit une opinion sur les états financiers annuels de la Ville. Le mandat de l'auditeur externe est de trois ans.

L'appel d'offres a été lancé le 21 mai 2014 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 juin 2014. Il y a eu cinq preneurs des documents d'appel d'offres et deux soumissionnaires.

À la suite du processus d'appel d'offres sous la responsabilité du Service de l'approvisionnement, deux soumissions ont été reçues. Après analyse des deux soumissions par le comité de sélection, une seule soumission a été jugée conforme, la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton (RCGT) ayant été jugé non conforme en vertu de l'article 108.5(4) de la *Loi sur les cités et villes* qui se lit comme suit : « 108.5 Ne peuvent agir comme vérificateur externe de la municipalité : 4^o « une personne qui, durant l'exercice sur lequel porte la vérification, a directement ou indirectement, par elle-même ou son associé, quelque part, intérêt ou commission dans un contrat avec la municipalité ou relativement à un tel contrat, ou qui tire quelque avantage de ce contrat, sauf si son rapport avec ce contrat découle de l'exercice de sa profession. ».

Le Service des finances a soumis au comité de sélection un tableau d'analyse des contrats octroyés aux deux firmes soumissionnaires en 2014 montrant si ces contrats respectaient ou non l'article de loi mentionné plus haut. Suite à cette analyse, seule la soumission de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été jugée conforme. Ces tableaux ont été présentés à la commission lors de la séance du 15 octobre 2014.

Il y a un écart de 10,7 % favorable à la Ville entre la seule soumission conforme et l'estimation des professionnels internes qui provient principalement de la réduction des heures consacrées au mandat. Lors du dernier appel d'offres, le total des heures allouées était de 8 345 pour un taux horaire moyen de 143,80 \$ tandis que pour le présent appel d'offres, le nombre total des heures est de 7 540 pour un taux horaire de 149,20 \$, soit une augmentation nette de 3,8 % au niveau du taux horaire.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions le 6 août sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ces questions ont nécessité des vérifications de la part du Service et une deuxième présentation deux mois plus tard.

Les membres souhaitaient obtenir des explications précises sur les motifs de disqualification d'un des soumissionnaires et des éclaircissements quant à la portée de l'article 108.5(4) de la *Loi sur les cités et villes*.

Le Service des finances a donc, à la demande de la commission, vérifié diverses questions auprès du Service des affaires juridiques, notamment la validation de la non-modification de l'article 108.5(4) depuis le dernier avis juridique de janvier 2012.

Les résultats de cette démarche ont été exposés aux membres de la commission qui ont jugé ces renseignements supplémentaires éclairants et satisfaisants.

Les membres ont aussi bien compris que le mandat d'audit de la Ville de Montréal n'était possible que pour un nombre très restreint de firmes, ce qui pourrait avoir comme conséquence pour la Ville de la placer dans une certaine position de vulnérabilité.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le Service des finances et le Service des affaires juridiques pour leurs interventions au cours des séances de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels supérieur à 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE143592007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.